

Temps de pause loin de mon lieu de travail.

Par caladois69, le 28/06/2009 à 22:00

Bonjour,

je suis chauffeur livreur en moin de 3T5 dans une societé de livraison de surgelé a domicile. Nos horaires de livraison son de 10 a 14h et de 17 a 21h.

De ce fait nous restons entre 2 et 3h (voir souvent plus) dans le camion a ne rien faire. Même si le secteur ou nous sommes est trop loin pour que I on puisse rentrer chez nous, la socité ne nous compte pas ces heures. Elle estime que nous sommes en pause et donc non rémunéré. A t'elle le droit?